

pour battre le record. Et quel est ce record? Entre 1984 et 1988, pendant leur premier mandat comme gouvernement, les conservateurs ont imposé l'attribution de temps 20 fois.

En faisant son cirque pour faire adopter à la Chambre cette mesure législative en vitesse, le gouvernement conservateur bat le record. Nous nous rappelons tous le débat que nous avons tenu l'année dernière, à cette époque-ci, sur le libre-échange. Je n'ai même pas compté le nombre de fois que le gouvernement a appliqué la clôture ou l'attribution de temps. Je me demande si les ministériels s'en souviennent ou s'ils ont tenu le compte.

Une voix: Il essaient d'oublier.

M. Gardiner: Ils essaient d'oublier, comme dit mon collègue. Vous avez parfaitement raison, c'est ce qu'ils essaient de faire.

Nous savons que, en 1992, lorsqu'ils auront le bon sens ou le courage de déclencher d'autres élections, ce ne sont pas les conservateurs qui vont se rappeler l'attribution de temps et la clôture ou les dispositions de récupération, mais bien les électeurs canadiens.

La Chambre a recommencé à siéger en avril 1989. Jetons donc un coup d'oeil sur les motions de clôture et d'attribution de temps qui ont été proposées depuis avril seulement. On a invoqué la clôture à six reprises et à l'attribution de temps à quatre reprises. Le gouvernement a déjà atteint 50 p. 100 du chiffre atteint pendant les quatre années de son premier mandat et les quatre dernières années du gouvernement libéral, et il n'y a qu'une année de passée à la législature.

Les députés du gouvernement conservateur devraient examiner attentivement leur manie de faire adopter des projets de loi à la hâte à la Chambre des communes. Le comité chargé du Règlement et de la procédure devrait examiner l'utilisation que fait le gouvernement de l'attribution de temps et de la clôture. Nous devrions adopter des mesures redonnant au Parlement et à la Chambre le Règlement que nous avons respecté pendant si longtemps et que le Parti conservateur écarte du revers de la main. C'est la démocratie qui est en jeu, madame la Présidente, et nous demandons aux députés ministériels d'en face d'appuyer notre appel en faveur du retour à la démocratie à la Chambre des communes.

Attribution de temps

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

M. Anawak: Je prends la parole en cette occasion pour exprimer quelques-unes de mes préoccupations face à ce projet de loi. Il faut se rendre compte, à propos des dispositions de récupération, que certaines régions, particulièrement le Nord et surtout les Territoires du Nord-Ouest, ne sont pas aussi bien nanties que les autres régions du Canada.

Quant aux bénéficiaires de la pension de vieillesse, j'aurais pensé que le gouvernement voudrait récompenser ceux qui sont assez entreprenants pour toucher un revenu net de plus de 50 000 \$.

• (1300)

Cependant, le gouvernement veut maintenant récupérer la pension des personnes âgées qui gagnent davantage, après qu'elles l'ont accumulée au fil des ans. Je ne peux pas comprendre qu'on veuille reprendre ainsi l'argent durement économisé qui avait déjà été imposé initialement.

Il est déjà très difficile pour quiconque de gagner 50 000 \$ par an dans le Nord, parce que le coût de la vie y est deux fois supérieur à la moyenne du Sud. Pourquoi le gouvernement fédéral veut-il assujettir à l'impôt une personne âgée du Nord qui gagnerait plus de 50 000 \$ quand ce montant n'a que la moitié du pouvoir d'achat qu'il représente dans le Sud? Gagner 50 000 \$ dans le Nord équivaut probablement à gagner 30 000 \$ dans le Sud. Mon collègue disait tout à l'heure que 50 000 \$ aujourd'hui n'auraient valu que 33 000 \$ en 1984. Ce chiffre aurait été d'environ 22 000 \$ à 27 000 \$ dans le Nord.

Si les conservateurs estiment qu'une personne gagnant 25 000 \$ par an est riche et s'ils sont disposés à lui reprendre ses prestations à 27 000 \$, je me demande ce qu'ils feraient pour soumettre à l'impôt des gens qui gagnent 15 000 \$ à 20 000 \$, comme la plupart des habitants du Nord. Le gouvernement devrait retirer ce projet de loi parce qu'il va créer des difficultés pour les gens qui ont gagné le droit à leur pension en travaillant pendant de longues années.

Je tiens à m'associer à ceux qui m'ont précédé pour dire que ce n'est pas là un traitement juste de nos personnes âgées qui ont bâti le pays. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de dire ces quelques mots.